

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/03/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Votants
13	12	13

Vote
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
sous-préfecture le 18/03/2022
Et
Publication ou notification du
18/03/2022

Le Jeudi 17 Mars 2022 à 18 h 30

Le Conseil Municipal de la commune d'ÉTAMPES-SUR-MARNE s'est réuni à la SALLE DE CONSEIL, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAGNIER Jean-Luc, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux et affichés sur les panneaux d'affichage le 07/03/2022.

Étaient Présents :

- Mesdames Pascale BOMPARD, Dolorès GARCIA, Évelyne GRATIOT, Edwige LALLEMENT, Patricia MAILLET, Aline RODRIGUES LOPES D'ARANJO
- Messieurs Michel ANTHONY, Stéphane CHAINAY, Frederic DABLIN, Jean-Luc MAGNIER, Olivier MANESSE, Christian SIENKO.

Absents :

Fabrice JULLIARD a remis son pouvoir à Jean-Luc MAGNIER

Secrétaire de Séance (article L2121-15 du CGCT) : Edwige LALLEMENT

14-17-03-2022 – QUESTIONS DIVERSES

Madame BOMPARD informe Monsieur le Maire que des rats prolifèrent Résidence des Aulnes, rue Léon Fontaine.

Ceci étant dû notamment aux sacs poubelles déposés autour des points d'apports volontaires. Le bailleur CLESENCE a procédé à un diagnostic, dans les logements concernés en juin 2021, afin de savoir d'où pourrait arriver les rongeurs, mais sans succès apparent.

De plus, Madame BOMPARD s'interroge quant au bassin d'orage situé derrière les immeubles et qui pourraient être également la cause de venue de ces rongeurs.

Monsieur le Maire répond qu'il est bien conscient des nuisances que les points d'apports volontaires amènent. En effet, nombre de sacs d'ordures ménagères et d'encombrants sont déposés autour soit par les habitants du site, soit par des personnes étrangères au quartier.

Monsieur le Maire rappelle que c'est la C.A.R.C.T qui est compétente en la matière et que bien souvent, ce sont les employés communaux qui effectuent le ramassage des déchets.

Monsieur le Maire précise qu'un courrier sera envoyé au Président de la C.A.R.C.T. pour que des mesures soient prises pour ramasser ces ordures et que la pose d'une caméra serait sans doute une réponse à la dépose de ces déchets sauvages.

Une copie de ce courrier sera envoyée au bailleur CLESENCE.

Pour ce qui concerne le bassin d'orage, une visite de site sera effectuée, mais il est peu probable que les rongeurs proviennent de ce bassin car trop éloigné des points d'apports volontaires, ceux-ci étant par ailleurs une source de nourriture abondante pour eux.

Madame MAILLET informe le conseil municipal qu'une pièce de théâtre se produira le vendredi 25 mars 2022 à 20 h 30 à la salle polyvalente « Andrée Jumain ». L'entrée sera gratuite et une recette au chapeau en soutien au peuple ukrainien sera mise en place.

Suite à la commission fêtes et cérémonies qui s'est réunie le mercredi 16 mars, Madame GARCIA informe l'assemblée que la fête de la Conge est programmée pour le dimanche 3 juillet 2022. Des animations sur le Site Naturel de la Conge sont prévues comme un jeu de piste, suivi d'un repas le midi sur la Place de la Mairie avec concert ainsi que la mise en place de jeux picards.

Des informations complémentaires seront communiquées sur le site internet de la commune et par la distribution d'un flyer ou gazette.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme, en Mairie, le 17/03/2022

Le Maire

Jean-Luc MAGNIER